

« .uk », « .co.uk » et « .org.uk »
**CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATION D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION
DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR**
Version du 29 mai 2015

Article 1. Objet

Les présentes Conditions particulières complètent les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar afin de préciser les conditions dans lesquelles Nordnet Registrar intervient dans le cadre d'Actions relatives aux Noms de domaine en « .uk », « .co.uk » et/ou « .org.uk ».

En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Article 2. Définitions

Les termes et expressions suivants s'ajoutent à ceux définis dans les Conditions générales :

Registre ou Registry : Nominet (Registre exclusif pour l'extension nationale du Royaume-Uni de type ccTLD, « .uk ») accessible sur <http://www.nominet.org.uk/>.

Article 3. Documents contractuels

En complément des Conditions Générales, il est précisé que préalablement à toute Action sur un Nom de domaine, Vous devez également avoir pris connaissance et accepté les règles d'enregistrement du Registre. Ces règles Vous lient directement au Registre. Les règles d'enregistrement comprennent la totalité des documents suivants :

- (i) **Conditions d'enregistrement d'un Nom de Domaine** (« Terms and Conditions of Domain Name Registration ») : <http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/legal-details/terms-and-conditions-domain-name-registration>

Ces règles posent notamment les conditions de sécurité du Nom de domaine, de nécessité de transmettre des informations exactes et à jour et de la politique du Registre liée aux données personnelles, de Renouvellement, de Suppression ou de modification du Nom de domaine, de paiement des frais liés au Nom de domaine et au service rendu. Elles traitent également de la procédure de règlement des litiges ou encore des conditions dans lesquelles le Registre peut répondre directement à Vos demandes, et des exclusions et limitations de responsabilité.

- (ii) **Règles techniques** (« Rules ») : <http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/choosing-domain-name/rules>

- (iii) **Service de résolution des litiges** (« Dispute Resolution Service » ou « DRS ») :

- Règles : <http://www.nominet.org.uk/disputes/when-use-drs/policy-and-procedure/drs-policy> et
- Procédure : <http://www.nominet.org.uk/disputes/when-use-drs/policy-and-procedure/drs-procedure>

Toute violation des règles d'enregistrement pourra entraîner le Blocage, voire la Suppression de votre Nom de domaine par le Registre ou par Nordnet Registrar. Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnité.

Les règles d'enregistrement ne sont mise à disposition qu'en langue anglaise par Nominet, cette version faisant foi. Les règles d'enregistrement peuvent faire l'objet de modifications par

le Registre. Dès lors, Vous vous engagez à les consulter régulièrement et notamment préalablement à toute demande d'Action.

Article 4. Conditions d'enregistrement d'un Nom de Domaine « .uk »

4.1 Extensions disponibles

Seules les extensions « .uk » et les extensions de second niveau « .co.uk » et « .org.uk » sont disponibles à l'enregistrement auprès de Nordnet, à moins qu'il n'en soit disposé autrement sur le Site Nordnet Registrar.

4.2 Eligibilité

Extension « .uk » : Toute personne physique ou morale peut enregistrer un Nom de domaine en « .uk ». Lorsque le Titulaire du Nom de domaine est situé en-dehors du Royaume-Uni, le Titulaire du Nom de domaine devra communiquer une adresse au sein du Royaume-Uni. Les boîtes postales (PO Boxes) sont interdites. La vente de Noms de domaine de troisième niveau à des tiers sans aucun lien quel qu'il soit est interdite. ,

Extension « .co.uk » : toute entreprise ou personne exerçant une activité commerciale est éligible à demander la Création d'un Nom de domaine en « .co.uk », sous réserve que le Nom de domaine choisi soit en rapport avec l'activité commerciale.

Extension « .org.uk » : cette extension est réservée aux organisations à but non lucratif (ex : associations caritatives, syndicats, partis politiques, groupes communautaires, conseils d'enseignement, organismes professionnels, etc.).

4.3 Syntaxe

Les règles suivantes sont applicables aux Noms de Domaine en « .uk » :

- a. Le Nom de domaine ne peut être composé qu'à partir des trente-sept (37) caractères suivants :
 - les vingt-six lettres de l'alphabet romain (sans accent) c'est-à-dire les lettres « a » à « z » inclus ;
 - les dix chiffres occidentaux, c'est-à-dire de 0 à 9, inclus ;
 - les traits d'union (toutefois un Nom de domaine de troisième niveau ne doit pas comprendre de trait d'union comme premier signe et/ou comme dernier signe) ;
 - les quatre premiers signes du Nom de domaine ne doivent pas être « xn-- » (« xn » suivi de deux traits d'union).
- b. Le Nom de Domaine ne pourra pas correspondre à l'une des extensions suivantes : ac, co, gov, ltd, me, mil, mod, net, nhs, nic, org, plc, police, sch, com, uk.
- c. Le Nom de domaine, extension comprise, ne peut pas comprendre plus de 64 caractères.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance des règles édictées par Nominet et accessibles sur <http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/choosing-domain-name/rules>.

4.4 Limitations

Le Titulaire d'un Nom de domaine en « .co.uk » ou en « .org.uk » est prioritaire pour l'enregistrement du Nom de domaine équivalent en « .uk » jusqu'au 10 juin 2019.

Si un même nom de domaine existe avec différentes extensions et différents titulaires, le titulaire du Nom de domaine enregistré en « .co.uk » aura la priorité pour obtenir le « .uk », à défaut, le détenteur du « .org.uk » sera prioritaire.

Certains noms de domaine/mots sont réservés et ne peuvent faire l'objet d'un enregistrement : http://registrars.nominet.org.uk/sites/default/files/sldr_rules_140507_final_0.pdf

Article 5. Transfert et Cessation du Contrat

Contrairement à ce qui est prévu à l'article 8 des Conditions Générales, la demande de transfert de Votre Nom de domaine doit se faire auprès du Registrar actuel dudit Nom de domaine. En cas de Transfert Entrant, Vous devez vous rapprocher de votre Registrar actuel afin qu'il renseigne les données utiles au Transfert et qu'il précise que Nordnet Registrar sera le nouveau Registrar. Dans le cadre du Transfert Sortant d'un Nom de domaine pour lequel Nordnet est Registrar, Vous devez Vous rapprocher de Nordnet pour faire la demande de Transfert.

Nous Vous rappelons qu'en cas de Transfert Sortant ou de la cessation du Contrat, votre Nom de domaine ne sera plus géré par Nordnet Registrar. Pour autant, Votre Nom de domaine restera enregistré dans la base du Registre et il Vous appartiendra de conclure un nouveau contrat en vue de bénéficier des différents services pouvant découler de Votre Nom de domaine auprès d'un Registrar tiers. De même, il Vous appartiendra d'effectuer, le cas échéant, toute action liée au Transfert de votre Nom de domaine auprès de votre prestataire.

Article 6. Données personnelles

Les données personnelles relatives aux Contacts de votre Nom de domaine seront notamment accessibles au-travers du **WHOIS** (qui est aussi accessible en dehors de l'Espace Economique Européen) et du **Public Register Search Service (PRSS)**. A cette fin, le Registre publiera votre nom et (à moins que vous soyez un consommateur et que vous en fassiez la demande contraire) votre adresse.

Article 7. Réclamations – Litiges

7.1 Réclamation/Demande relative à votre nom de domaine.

Vous pouvez adresser vos réclamations/demandes portant sur votre nom de domaine .uk au Pôle Clients de Nordnet Registrar dans les conditions visées ci-dessous (hors le cadre des Procédures Alternatives de règlement de litiges) par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site www.nordnet.net, en utilisant le formulaire à la rubrique « Contact »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par email à l'adresse suivante : registrar@nordnet.net
4. Par téléphone au numéro : +33.969360360 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h.

Votre réclamation/demande devra notamment exposer le Nom de domaine concerné, l'objet de votre demande, les circonstances et vos éventuelles réclamations.

Nordnet accusera réception de votre réclamation dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de cette dernière et s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais (le temps de réponse peut varier selon la nature de votre demande/réclamation), mais au plus tard dans le mois suivant sa réception.

Pour le cas des réclamations, si la réponse apportée par Nordnet, ne Vous apparait pas satisfaisante, Vous pouvez transmettre votre réclamation à Nominet à partir de l'adresse suivante : <http://www.nominet.org.uk/disputes/complaining-about-registrar/complaints-procedure>.

Par ailleurs, Nordnet met à votre disposition un lien pour signaler tout abus relatif à l'utilisation d'un Nom de domaine : <http://www.Nordnet.net/vues/Nordnet.net/signaler-abus.php>

7.2 Litiges

Par ailleurs, Vous acceptez d'être lié par la procédure de règlement des conflits et le Service de résolution des litiges du Registre (cf. Supra. Article 3 (iii)).

INDEX

Article 1. Objet

Article 2. Définitions

Article 3. Documents contractuels

Article 4. Conditions d'enregistrement d'un Nom de Domaine « .uk »

4.1 Extensions disponibles

4.2 Eligibilité

4.3 Syntaxe

4.4 Limitations

Article 5. Transfert et Cessation du Contrat

Article 6. Données personnelles

Article 7. Réclamations – Litiges

7.1 Réclamation/Demande relative à votre nom de domaine.

7.2 Litiges